

**76058 - Régie des Transports Scolaires
Acte constitutif modificatif**

(Ordonné et remplacé les actes antérieurs et modifié par le 6 mai 2010, du 27 décembre 2010, et du 30 mars 2012)

Vu le décret n° 2012-2246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 17 ;

Vu les articles R1117-1, R.R.1417-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'entretien et des régies de recettes et d'entretien des collectivités territoriales et de leur fonctionnement public local ;

Vu le décret n° 2012-1499 du 27 décembre 2012 portant application de l'arrêté n° 2012-468 du 12 mars 2012 relatif au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et auxiliaires diversés régionales relatifs aux collectivités publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°98-031 A-B-M du 28 août 2009 relatif aux régies de recettes, des régies d'entretien et des régies de recettes et d'entretien des collectivités territoriales et de leur fonctionnement public ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 novembre 2012, relative à la création de Limoges Métropole à statut communal et au régime des régies communales en application de l'article L.2122-12 et 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 mai 2013, relative à la création et au fonctionnement des transports scolaires pour l'année scolaire 2013-2014 ;

Vu l'acte constitutif initial du 6 mai 2010 et les deux actes modifiés du 27 décembre 2010 et du 30 mars 2012 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les actes constitutifs et modifiés du 6 mai 2010, du 27 décembre 2010, et du 30 mars 2012 ;

Vu l'avis conforme du conseil public municipal en date du : **24 juillet 2013**

1



DÉCISION

Acte constitutif modificatif - Régie des transports scolaires n°76058

1 DOCUMENT - Publié le 28 Juillet 2023



DEC_FIN_24296_REGIE_TRANSPORTS_SCOLAIRES.pdf
(.pdf, 200,2 Ko)



TÉLÉCHARGER